

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Convocation : 25 août 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 1^{er} septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : J. Poussard, N. Velin, P. Rouby, V. Schaal, JM Raoult, D. Godard, F. Joubert, B. Lebreton, M. Barathon

Absents excusés : Y. Leipert (pouvoir à Mme Velin), V. Varin, G. Guerbois

Absents : F. Colin-Manderscheid, E. Martin-Gbeassor

Secrétaire de séance : B. Lebreton

CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE – REFECTION DE VOIRIE CR N°52

La commission MAPA s'est réunie le 25 août dernier en présence de M. Pavlecic du Conseil Départemental. Trois plis ont été reçus pour les travaux concernant la première tranche du chemin rural n°52 desservant le Pré de Launay.

Après étude des devis reçus par :

La société EIFFAGE pour un montant HT de 20813,00 €

La société PIGEON TP pour un montant HT de..... 21500,00 €

La société EUROVIA Centre Loire pour un montant HT de..... 18254,25 €

Le Conseil retient à l'unanimité des présents la proposition de la société Eurovia, d'autant plus que celle-ci est la seule à s'être rendue sur place pour étude du terrain.

ETUDE DE DEVIS – REMPLACEMENT STORE – PORTE MAIRIE

Le Conseil Municipal, après étude du devis présenté par la société Fenêtres sur Cour, pour un montant de 290,00 € HT, retient à l'unanimité cette proposition pour le remplacement de deux stores sur la porte de la mairie, aucune autre offre n'ayant été reçue.

AVENANT N°1- INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Mme Poussard rappelle au Conseil que la commune a confié l'instruction du droit des sols à l'Agglo du Pays de Dreux par une délibération en date du 21 mai 2015.

Le montant fixé à l'époque était de 2 € par habitant.

Par délibération en date du 1^{er} février 2016, l'Agglo a considéré nécessaire de réajuster le financement du service d'instruction du droit des sols afin que les engagements conventionnels soient garantis. Il est donc proposé au Conseil Municipal un avenant venant modifier l'article 10 de la convention initiale, en y ajoutant un alinéa sur les modalités de remboursement. Les montants proposés sont les suivants :

- Une part fixe d'1 € par habitant et par an,

- Une part variable de 90 € par Equivalent Permis de Construire (EPC), établie en fonction de la nature et du nombre d'actes réalisés par an, selon le barème suivant :

Type de dossier	permis de construire	permis d'aménager	permis de démolir	déclaration préalable	certificat d'urbanisme (a & b)
coefficient EPC	1	1,5	0,8	0,7	0,4

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

SIGNATURE CONVENTION AVEC L'AGGLO DU PAYS DE DREUX – REVERSEMENT FONDS DE SOUTIEN – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2015, le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires devient un fonds pérenne de soutien aux communes et aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) pour l'organisation des activités périscolaires.

Or, en l'état il n'est pas prévu un versement direct à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux mais un versement aux communes, qui disposent d'une école maternelle ou/et élémentaire. Elles ont ensuite la charge de reverser ces aides à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux quand cette dernière est compétente.

Il est donc proposé à la commune de signer une convention avec l'Agglo par laquelle la première reversera à la seconde les sommes reçues au titre du fonds de soutien.

A l'unanimité, le Conseil approuve les termes de la convention et autorise Mme Poussard à la signer.

REMBOURSEMENT FRAIS POSTAUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au remboursement de la somme de 20,10 € à Madame Poussard, que celle-ci a avancée à l'occasion d'un envoi postal.

PARTICIPATION FINANCIERE 2016 – FSL LOGEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal, en tant que bailleur social, décide de participer au fonds de solidarité pour le logement, fonds placé sous la responsabilité des départements. La participation ayant été fixée à 3 € par logement, le montant s'élève à 9 € pour l'année 2016.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'encaissement d'un chèque de 910,57 € correspondant au remboursement du bris de glace intervenu sur le tracteur communal.

LECTURE DE COURRIERS

Le Souvenir Français : remerciements pour le versement de la subvention

M. de Solliers signale des problèmes de réception du réseau mobile Orange. Un courrier va être fait à Orange pour signaler les problèmes récurrents sur l'ensemble du territoire et M. de Solliers sera informé de l'arrivée prochaine de la fibre et invité à prendre contact avec Eure&Loir Numérique.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Conseil Départemental sollicite une participation de la commune au titre du fonds d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Conseil décide de ne pas y donner suite.
- Une randonnée cyclotouriste aura lieu le samedi 10 septembre. La commune ne sera pas traversée par les participants cette année.
- Le cirque Ricardo sollicite l'autorisation d'installer son chapiteau courant avril 2017 pour 2 jours. Des renseignements complémentaires vont être demandés.
- Les résultats des relevés de vitesse effectués récemment dans la rue du Bourg et au niveau du Hignier ont été reçus. Pour la première, limitée à 30, la vitesse moyenne est de 50-52 km/h. Pour la seconde route, limitée à 90, les relevés sont bien en deçà. La commission des chemins pourra travailler à une nouvelle délimitation de la zone 30 avec M. Pavlecic.
- Suite à la délibération prise pour l'achat d'équipements zéro phyto, le Ministère de l'Environnement a autorisé l'engagement de dépenses. Un devis pour l'acquisition d'une épareuse a été reçu, pour un montant de 12370 € HT, dont 80 % de subvention.
- La rentrée scolaire s'est bien déroulée, le regroupement pédagogique compte cette année 164 élèves.
- Une invitation aux aînés de la commune a été adressée pour assister à une pièce de théâtre au Dianetum le 15 octobre prochain dans le cadre de la semaine bleue.

TOUR DE TABLE

Mme Velin :

- a assisté à une réunion de préparation des Journées Européennes du Patrimoine. Des plaquettes d'information ont été éditées et sont à disposition en mairie,
- a assisté à la présentation de la saison du Dianetum,
- a assisté au pot de départ d'Axelle Champagne de l'Agglo,
- le repas des voisins du Vieux Château se déroule ce dimanche,
- des adolescents ont été surpris dans le jardin du presbytère, propriété de la famille Courtois, le tracteur a été vandalisé,

Mme Barathon signale de gros problèmes de végétation dans la propriété Aubry, cachant les panneaux de signalisation entre autres. Mme Poussard a pris contact à plusieurs reprises avec la propriétaire pour lui demander de tailler ses végétaux mais cela n'a pas été fait. Elle va prendre contact avec M. Pecquenard, responsable de la voirie au Conseil Départemental, pour savoir ce qui peut être fait.

M. Rouby :

- demande si un courrier des pompiers de Bréval a été reçu en mairie. En effet, les employés communaux ont fait un feu aux étangs courant août, sont partis en croyant l'avoir éteint complètement, ce qui n'était pas le cas. Un pêcheur a vu de la fumée et a appelé les pompiers qui ont dû briser le cadenas pour entrer,
- demande si l'audience a eu lieu suite au vol du véhicule. Celle-ci est reportée au 5 septembre.

Mme Poussard rappelle que la commission des chemins se réunira samedi 3 septembre et qu'une réunion de la commission d'urbanisme est prévue le 21 septembre à 14 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

